



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint Denis, le 24 mai 2011

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement
et de l'Urbanisme

ARRETE N° 783/SG/DRCTCV

Portant modification des membres du Comité de Bassin de La Réunion

**Le Préfet de la Région
et du Département de la Réunion
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L 213-13-1 et R 213-50 et suivants ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'Environnement du 19 juillet 1995 relatif à la représentation des diverses catégories d'usagers, des personnes compétentes, de l'administration de l'Etat, au comité de bassin de la Réunion ainsi qu'à la fixation de son siège ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'Outre-Mer du 9 août 1995 fixant les modalités d'élection des représentants des régions et des départements et les modalités de désignation des représentants des communes aux comités de bassin créés par l'article L 213-4 du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté n°10-1774 du 02 août 2010 portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;
- VU** l'arrêté n°10-1920 du 24 août 2010 portant modification de la composition des membres du Comité de bassin de la Réunion ;
- VU** l'arrêté n°757 du 19 mai 2011 portant modification de la composition des membres du Comité de bassin de la Réunion ;
- VU** le courrier de la CCI en date du 20/05/2011 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Réunion ;

A R R E T E

Article 1er : l'article 1^{er} de l'arrêté n°10-1774 du 02 août 2010 est modifié comme suit :

II : Collèges des usagers et personnalités qualifiées

Représentant la CCI- Réunion :

- M. Cyrille SERAPHIN, représentant la CCI - Réunion en remplacement de M. Serge MENHAK.

Le reste est sans changement.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,